

RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE L'ABUS DE L'ALCOOL ET DES DROGUES CHEZ LES AUTOCHTONES (PNLAADA) SUR L'ABUS DE MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE - QC

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P049 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P049. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre le Rapport annuel du PNLAADA sur l'abus de médicaments d'ordonnance, dans lequel les éléments suivants doivent figurer :

1. le nombre total de participants qui ont pris part aux activités du projet, par type d'activité (c.-à-d. formation, activités de surveillance, traitement);
2. un résumé des réussites et difficultés vécues au cours du projet. La façon dont ces difficultés ont été surmontées;
3. des renseignements à jour pour déterminer si les partenariats ont augmenté entre les programmes des collectivités;
4. une description des méthodes grâce auxquelles le projet a pu mobiliser et assurer une collaboration avec la collectivité et les fournisseurs de services cliniques et culturels afin d'élaborer des approches adaptées aux Premières nations en ce qui a trait à l'abus des médicaments d'ordonnance;
5. une description de la façon dont le projet a pu élaborer et intégrer des pratiques innovatrices et prometteuses;
6. une description de la façon dont les activités réalisées tout au long du projet ont pu renforcer les capacités (c.-à-d. le perfectionnement des aptitudes des membres de la collectivité, des fournisseurs de services cliniques et culturels);
7. une liste des produits qui ont été mis au point à la suite de ce projet;
8. une description des étapes suivies pour assurer la progression constante des activités entreprises; et
9. un résumé des activités menées, des résultats obtenus et une explication pour tout écart par rapport à la proposition ou au plan de travail.

Pour de plus amples renseignements sur le ***rapport annuel du PNLAADA sur l'abus de médicaments d'ordonnance***, veuillez communiquer avec le bureau régional.